

## Actualités diverses

### Un nouveau concept d'accompagnement à la CODEF !

Au vu de la demande très importante émanant de nos membres au sujet de la modification des statuts, nous avons décidé de nous organiser afin d'accompagner le plus grand nombre d'associations possible dans cette démarche de mise en conformité avec le Code des sociétés et des associations.

Dans ce but, l'équipe de la CODEF a pensé un nouveau concept d'accompagnement qui consiste en une matinée de formation en visioconférence durant laquelle vous serez informés sur la législation encadrant les statuts, vous recevrez un modèle de statut et vous aurez un rappel des obligations en terme de publication au Moniteur belge. Cette formule est réservée exclusivement aux membres de la CODEF.

A la fin de cette formation, vous serez invités à prendre rendez-vous avec l'une de nos conseillères juridiques afin de bénéficier d'un accompagnement individuel d'environ 1h30, une quinzaine de jours après la formation, une fois que vous aurez eu le temps de travailler sur vos statuts. Au terme de cet accompagnement, vos statuts seront alors finalisés et prêts à être validés par votre Assemblée générale.

Les formations de ce type se poursuivront en 2021 et un accompagnement pour la mise en conformité RGPD vous sera également proposé.

Vous trouverez de plus amples informations sur notre [site de formations](#).

### Analyse : le volontariat en temps de crise, ce qu'il ne faudra pas oublier



La plateforme francophone du Volontariat vous propose une analyse pertinente sur le volontariat en temps de crise disponible sur [son site](#).

#### **Il ne faudra pas oublier l'élan exceptionnel de solidarité des citoyens face à la crise.**

Même si certains ont pu être frustrés, soit en ne pouvant pas aider malgré l'inscription sur de nombreuses plateformes, soit en ayant eu parfois la sensation que l'organisation demandait toujours plus. Il faut espérer que les expériences négatives, quelles qu'elles soient, n'empêcheront pas ces personnes de s'engager à nouveau à l'avenir.

#### **Il ne faudra pas oublier de rappeler l'inutilité du formulaire C45B.**

Il a été possible de s'en passer pour les chômeurs temporaires, la déclaration préalable à une activité de volontariat n'est donc pas d'une nécessité absolue. Dès lors, une suppression généralisée serait un véritable gain pour la société et une reconnaissance de l'importance de la liberté à l'engagement volontaire.

#### **Il ne faudra pas oublier que les volontaires ne sont pas une main d'œuvre bon marché.**

Enfin, si l'État et les organisations veulent s'assurer que les citoyens continuent à s'engager pour une société où il fait bon vivre, ils ne peuvent pas continuer à les considérer comme une solution bon marché. Si certains ont été heureux de participer à l'effort collectif, d'autres ont eu aussi la sensation qu'on a profité de leur générosité. Le volontariat est avant tout un engagement et un choix citoyen.